

Compte rendu du conseil municipal du 19 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf du mois d'avril s'est réuni en séance urgente, à la salle ESCALE, le conseil Municipal de Varennes-Changy sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU

Convocations adressées individuellement par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal le 16 avril 2021

Affichage en mairie : le 26 avril 2021

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Evelyne COUTEAU, M. Joël DAVID-1^{er} Adjoint, Mme Patricia MATZ-2^{ème} Adjointe, Mme Laurence CABRERA 4^{ème} Adjointe, M. Michel GENDRAUD (pouvoir de Thierry CRESCENCE) – Mme Anne HERBRETEAU– M. Mehdi GIE (retardataire) – Mme Sandrine VAYSSE – Mme Patricia REAL – M. Walter WHITE - M. Luc ROUSSEAU - M. Jean-Marie CHARENTON – Mme Josseline TURBEAUX – M. Marc BOUWYN

ABSENTS EXCUSES : M. Thierry CRESCENCE-3^{ème} Adjoint (pouvoir à Michel GENDRAUD) -

Madame Sandrine VAYSSE est nommée Secrétaire de Séance

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Le quorum est constaté.

I. DÉLIBÉRATION

CARACTERE D'URGENCE DE LA TENUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-11 et L.2121-12

Madame le Maire rend compte des motifs et des mobiles qui lui ont paru de nature à justifier l'abrègement du délai : l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 et le budget primitif 2021 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement n'ont pas été mis au vote lors du conseil municipal du lundi 12 avril 2021.

La préfecture a été informé du caractère d'urgence de cette réunion - article L 2312-1 du CGCT.

- Après en avoir délibéré : Voix favorables : 11
 Abstention : 0
 Contre : 3

Le Conseil Municipal valide le caractère d'urgence de la tenue du Conseil Municipal.

Arrivée de M. Mehdi GIE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

Le quorum est constaté.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
--

Madame le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11

Vu l'instruction comptable M14,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est affecté par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est un excédent cumulé de 234.220,13€, Madame le Maire propose de l'affecter en intégralité à la section de fonctionnement.

Le conseil Municipal après avoir entendu cet exposé

- Après en avoir délibéré : Voix favorables : 15
 Abstention : 0
 Contre : 0

Emet un avis favorable à la proposition de Mme le Maire de l'affectation suivante :

- à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 234.220,13 €

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
--

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2021, budget annexe de l'eau et de l'assainissement de la commune de Varennes-Changy.

DEPENSES D'EXPLOITATION		
Compte	Libellé	
60	Achat et variation des stocks	40 500,00
61	Services des stocks	199 700,00
62	Autres services extérieurs	37 500,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	25 000,00
64	Charges de personnel	11 000,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00
66	Charges financières	1 800,00
67	Charges exceptionnelles	1 050,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	75 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	85 000,00
"022	Dépenses imprévues	20 477,00
"023	Virement à la section d'investissement	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		507 027,00

RECETTE D'EXPLOITATION		
Compte	Libellé	Prévu 2021
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	243 000,00
74	Dotations et participations	4 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	25 807,00
"002	Excédent de fonctionnement	234 220,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		507 027,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Compte	Libellé	Prévu 2021
. 001	Déficit d'investissement	0,00
13	Subventions d'investissement	25 807,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00
21	Immobilisations corporelles	73 000,00
23	Immobilisations en cours	80 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		223 815,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Compte	Libellé	Prévu 2021
"002	Excédent antérieur	148 815,00
"021	Virement de la section de fonctionnement	0
28	Amortissement des immobilisations incorporelles	75000
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		223 815,00

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, et L 2311 à L 2343-2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14

➤ Après en avoir délibéré : Voix favorables : 12

Abstention : 0

Refus : 3 personnes refusent de participer au vote.

ADOPTE le budget primitif 2021 qui s'équilibre :

En section de fonctionnement à la somme de 507.027 €

En section d'investissement à la somme de 223.815 €.

M. Marc BOUWYN demande que soit consignée au compte rendu, la remarque suivante : « l'ordre du jour demandant la réunion du conseil municipal le 19 avril 2021, n'est pas conforme aux débats en cours. Il y est noté : vote du budget primitif 2020, et non 2021 »

II. INFORMATIONS

- Réponse de Mme Couteau à une question posée lors du précédent conseil :
« Le n° de compte correspondant au remboursement des frais en 6226 du budget de la commune est remboursé sur le compte 7788 du budget de la commune ».
- Consultation dans toute la France et le Loiret, organisée par l'AMF, dans le but de savoir si les communes sont favorables soit au report soit au maintien des élections départementales et régionales. 51% pour et 49% contre, dans le Loiret. Elles se dérouleront donc les 20 et 27 juin 2021.
- Le PETR propose que les personnes présentes pour tenir les bureaux de vote soient vaccinées. Les personnes non vaccinées devront passer un test avant et après la tenue des bureaux de vote.

La séance est levée à : 21h10